

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 22324 Numéro SIREN : 738 205 269 Nom ou dénomination : CANON FRANCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2021 sous le numéro de dépôt 119528



20211195282020

DATE DEPOT : 10/11/2021

N° DE DEPOT : 119528

N° GESTION : 2018B22324

N° SIREN : 738205269

DENOMINATION : CANON FRANCE

ADRESSE : 14 RUE EMILE BOREL 75017 PARIS

MILLESIME : 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0014 Rue Emile Borel 75017 PARIS 17E

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET*

7 3 8 2 0 5 2 6 9 0

Néant ☐ *

		Exercice N clos le, 31122020		N-1 31122019	
		Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE*	Capital souscrit non appelé (I)	AA	AB	AC	
	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	415 431	AG	397 532
	Fonds commercial (I)	AII	1 129 362	AI	1 129 362
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	24 371 784	AK	12 238 963
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN	2 387 482	AO	96 876
	Constructions	AP	4 035 992	AQ	4 035 992
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	23 633 381	AS	14 155 116
	Autres immobilisations corporelles	AT	12 738 748	AU	6 281 634
	Immobilisations en cours	AV	1 440 693	AW	1 440 693
	Avances et acomptes	AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	20 494 898	CV	5 568 454
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD	83 846	BE	83 846
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	299 275	BI	299 275
TOTAL (II)		BJ	91 030 897	BK	43 903 931
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL		BM	
		BN		BO	
		BP		BQ	
		BR		BS	
		BT	11 847 526	BU	4 577 323
	CRÉANCES	BV	37 750	BW	37 750
		BX	142 484 903	BY	2 495 570
		BZ	310 057 550	CA	310 057 550
		CB		CC	
	DIVERS	CD		CE	
		CF	407 085	CG	407 085
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CII	3 629 142	CI	3 629 142
	TOTAL (III)	CJ	468 463 958	CK	7 072 894
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	559 494 856	IA	50 976 826
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :		Créances :	
Immobilisations :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS CANON FRANCE</u>			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 141 940 032....)		DA	141 940 032	141 940 032
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	4 151 575	4 151 575
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	7 035 416	7 035 416	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF	98 783	98 783	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	70 414 054	70 414 054	
	Report à nouveau	DII	(9 026 620)	(7 572 272)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(7 695 191)	(1 454 348)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	206 918 049	214 613 241
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	6 193 610	6 502 715
	Provisions pour charges		DQ	11 301 922	11 293 727
	TOTAL (III)		DR	17 495 532	17 796 443
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	3 526	2 420 205
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)		DV	3 202 338	202 215
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	72 538 434	69 161 208
	Dettes fiscales et sociales		DY	48 877 584	48 948 029
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	143 733 847	150 056 659
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	15 748 718	14 317 838
TOTAL (IV)		EC	284 104 448	285 106 155	
Ecarts de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	508 518 030	517 515 840	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	284 104 448	285 106 155
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	300	2 416 847	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE		Exercice N						Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	301 185 175	FB	2 591 590	FC	303 776 765		308 523 636	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF				
		FG	144 289 028	FH	1 124 126	FI	145 413 155		219 307 722	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	445 474 204	FK	3 715 716	FL	449 189 921		527 831 358	
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	36 039 926		39 069 920	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 774 187		3 721 005	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	487 004 034		570 622 284
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	273 978 430		346 827 865	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	10 537 257		(6 201 969)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	74 902 322		88 859 224	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 913 437		7 115 795	
	Salaires et traitements*					FY	65 224 417		70 522 911	
	Charges sociales (10)					FZ	27 655 661		30 412 674	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	6 164 458		5 649 628
							GB	1 930 565		1 031 963
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	7 072 894		9 145 971
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	1 749 517		5 492 604	
	Autres charges (12)					GE	6 006 765		9 326 269	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	481 135 728		568 182 937
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	5 868 306		2 439 346
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	40 000			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 785		2 567	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			298 539	
	Différences positives de change					GN	2 007		383	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
Total des produits financiers (V)						GP	43 792		301 490	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	639 930		391 996	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 061 365		2 936 875	
	Différences négatives de change					GS	2 481		7 123	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
Total des charges financières (VI)						GU	2 703 777		3 335 995	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 659 984)		(3 034 504)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 208 321		(595 158)	

Désignation de l'entreprise **SAS CANON FRANCE**Néant ☐

		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA	682 952		2 225 430
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	1 143 340		5 648 320
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 826 293		7 873 750
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	11 428 584		5 755 350
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	668 627		930 772
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	1 470 314		3 241 881
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	III	13 567 525		9 928 004
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		III	(11 741 232)		(2 054 254)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(837 720)		(1 195 064)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	488 874 120		578 797 525
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HVI	496 569 311		580 251 873
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(7 695 191)		(1 454 348)
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG			
		HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	28 000		700
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	24 516 552		27 600 600
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	874 684		628 207
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
	Dont cotisations facultatives Madelin A7				
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
	(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		Exercice N - 1
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
VALEURS NETTES COMPTABLES ET PRODUITS DE CESSIONS		668 627			
PROVISIONS PRUD'HOMMES		470 314		1 128 740	
RESTRUCTURATION (PSE ET PDV)		10 841 203			
INDEMNITES TRANSACTIONNELLES		523 055			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		Exercice N - 1	
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

Désignation

N° 2053
1 / 1

31/12/2020

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CANON FRANCE

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS CANON FRANCE										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	25 898 923	KE		KF	17 655	
CORPORELLES	Terrains						KG	2 387 482	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	4 035 992	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3		KS	37 795 118	KT	KU	4 148 406	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	7 226 046	KW		KX	136 863	
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	5 339 608	LC		LD	248 309	
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH	311 998	LI		LJ	1 440 693		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	57 096 246	LO		LP	5 974 272		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8V		8T			
	Autres participations					8U	20 494 898	8V		8W			
	Autres titres immobilisés					IP	83 846	IR		IS			
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	278 287	IU		IV	59 586		
	TOTAL IV					LQ	20 857 032	LR		LS	59 586		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	103 852 202	OH		OJ	6 051 514			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
				1		2		3		4			
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	25 916 578	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	2 387 482	LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	4 035 992	MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	18 310 143	MK	23 633 381	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers				IU		MI	128 613	MN	7 234 297	MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	83 466	MT	5 504 451	MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MY		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	311 998	NA	1 440 693	NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG	18 834 220	NI	44 236 298	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		MI		OW		
	Autres participations				IO		OX		OY	20 494 898	OZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C	83 846	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	38 598	2F	299 275	2G		
	TOTAL IV				I3		NJ	38 598	NK	20 878 020	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK	18 872 819	OL	91 030 897	OM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CANON FRANCE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	3 997 017	PF	716 953	PG		PH	4 713 970	
Terrains			PI	96 876	PJ		PK		PL	96 876	
Constructions	Sur sol propre		PM	4 035 992	PN		PO		PQ	4 035 992	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	27 646 105	QA	4 084 498	QB	17 575 488	QC	14 155 116	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	2 141 970	QE	641 462	QF	97 109	QG	2 686 323	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	2 956 440	QM	721 544	QN	82 673	QO	3 595 311	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	36 877 385	QV	5 447 505	QW	17 755 272	QX	24 569 618	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			QY	40 874 402	QZ	6 164 458	QA	17 755 272	QB	29 283 589	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	L9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NL)		NY	Total général non ventilé (NW+NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS CANON FRANCENéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IV
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (I) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

9

1 / 1

31/12/2020

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	LL		LM		LN					
	Prêts (1) (2)	LP		LR		LS					
	Autres immobilisations financières	LT	299 275	LV		LW		299 275			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 257 755		1 257 755						
	Autres créances clients	UX	141 227 147		141 227 147						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (UO))	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	LY	280 515		280 515						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	3 400 310		2 864 158			536 152		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	19 223 971		19 223 971					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	51 595		51 595					
		Divers	VP	104 759		104 759					
	Groupe et associés (2)	VC	237 666 841		237 666 841						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	49 329 555		49 329 555						
	Charges constatées d'avance	VS	3 629 142		3 629 142						
	TOTALUX		VT	456 470 871	VU	455 635 443	VV		835 427		
	RENVIS	(1) Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		TV									
Autres emprunts obligataires (1)		TZ									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	3 526		3 526						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	3 202 338		3 202 338						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	72 538 434		72 538 434						
Personnel et comptes rattachés		8C	17 461 991		17 461 991						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 825 715		9 825 715						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	17 304 478		17 304 478						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 285 398		4 285 398						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	85 861 802		85 861 802						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	57 872 044		57 872 044						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI									
Produits constatés d'avance		8L	15 748 718		15 748 718						
TOTALUX		VY	284 104 448	VZ	284 104 448						
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122020					
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	504 816	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	152 442		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	22 779 919	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités		WJ	1 768	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	(759 630)		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Interêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							YJ		
TOTAL I							WR	23 485 983	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058 B, cadre III)							WU	18 261 964	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WB			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					WW			
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A) 2 000					WB			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					WW			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*								
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 septies A)	L2				
	Zone franche urbaine - TE (44 octies, octies A)	OV		Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3				
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	IF				
Zone de revitalisation rurale (art 44 quinquies)							PC		
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)							PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Dont déduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC		Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD						
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	26 087 173
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI			
				déficit (II moins I)		XJ	2 601 190		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN			
						XO	2 601 190		

7

N° 2058-A
1 / 1

31/12/2020

[illegible]

9

N° 2058-A
1 / 1

31/12/2020

Exercise N

Cegid Group

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B2021

Formulaire obligatoire (art. le 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CANON FRANCE				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	2 025 284
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	2 025 284
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	2 025 284
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV	5 947 919	ZW
Provisions pour risques et charges *					
Prov risques résolution contrat			8X	658 807	8Y
Prov pour Indemnités départ en retraite			8Z		9A
Prov pour rachats copieurs			9B	679 816	9C
Provisions pour dépréciation *					
Prov stock marchandises			9D	677 744	9E
Prov stock consommables en clientèle			9F	3 259 259	9G
Prov pour dépréciation stocks pièces détachées			9H	180 920	9J
Charges à payer					
Contribution sociale de solidarité (Organic)			9K	558 026	9L
Restructuration (PSE et PDV) et autres charges à payer			9M	3 901 557	9N
Compte épargne-temps			9P	584 574	9R
Provision avoirs à établir (litiges clients)			9S	1 340 287	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	22 779 919	YO
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CANON FRANCE										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(7 572 272)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(1 454 348)		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
	TOTAL I	OF	(9 026 620)		Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG	(9 026 620)						
					TOTAL II		ZH	(9 026 620)					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DE FAITS DES POSTES AUTRES ACQUIS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	19 359 941	20 916 989						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	13 136 642	15 225 430						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	2 990 421	2 275 746						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	1 807 080	1 650 676						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	37 608 235	48 790 381						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	74 902 322	88 859 224						
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 605 472	2 929 946						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	4 307 965	4 185 848						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	5 913 437	7 115 795						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	90 506 854	103 180 340						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	74 479 616	90 241 113						
DIVERS	- Montant brut des salaires *				OB	65 711 941							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%					
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			S'il oui cocher 1 Sinon 0	ZR				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RII								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	(2 601 190)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	(236 016)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale								JH	1			
	N° SIRET de la société mère du groupe								JJ	7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1 INSTALLATIONS AGENCEMENTS A 14091998	128 613			97 109	31 503
	2 MATERIEL ET MOBILIER DE BUR 02092005	56 693			56 289	404
	3 MATERIEL MICRO INFORMATIQUE 16052012	26 772			26 384	387
	4 MATERIEL DE DEMONSTRATION 01012012	341 640			268 707	72 932
	5 MATERIEL LOCATION CLIENT 01012012	2 319 523			1 979 911	339 612
	6 MATERIEL LOCATION CLIENT 01012012	14 469 285			14 444 728	24 557
	7 PHOTOCOPIEURS EN LOCATION 01012012	1 179 693			882 141	297 551
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1	(31 503)	(31 503)				
	2	(404)	(404)				
	3	(387)	(387)				
	4	(72 932)	(72 932)				
	5	(339 612)	(339 612)				
	6	(24 557)	(24 557)				
	7	(297 551)	(297 551)				
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				639 930	
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(766 949)		(639 930)	
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑪						

(A)

(B)

(ventilation par taxes)

(C)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

1 / 1

Désignation
SAS CANON FRANCE
738205269 IS1
Autres éléments
Divers :

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^② :

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ^① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ^① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **SAS CANON FRANCE**Néant ☒ *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	1192.00
Dont apprentis	YF	33.00
Dont handicapés	YG	28.00
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	449 189 921
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	24 516 552
TOTAL 1	OX	473 706 473

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OHI	1 774 187
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	9 583
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	1 783 770

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	286 152 202
Variation négative des stocks	OQ	10 546 841
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	51 765 429
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	584 676
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	40 188
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	6 006 765
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	3 844 574
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	358 940 679

IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 116 549 565

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	116 549 565

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et au mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	IX	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F

2021

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

31122020

N° SIRET

7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS CANON FRANCE

ADRESSE (voie)

0014 Rue Emile Borel

CODE POSTAL

75017

VILLE

PARIS 17E

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

338 160

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

CANON EUROPA NV

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

9 338 160

Adresse :

N°

59

Voie

BOVENKERKERWEG

Code Postal

99999

Commune

AMSTELVEEN

Pays

NLD

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	(1)
1	

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS CANON FRANCE

ADRESSE (voie) 0014 Rue Emile Borel

CODE POSTAL 75017

VILLE PARIS 17E

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

8

Forme juridique	SA	Dénomination	CANON FRANCE BUSINESS SERVICES
N° SIREN (si société établie en France)	400767786	% de détention	100.00
Adresse :	N° 0012	Voie	avenue de l'Europe
	Code Postal 77144	Commune	MONTEVRAIN
		Pays	FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	CANON RESEARCH CENTRE FRANCE
N° SIREN (si société établie en France)	378297626	% de détention	20.00
Adresse :	N°	Voie	rue de la Touche Lambert
	Code Postal 35517	Commune	CESSON SEVIGNE
		Pays	FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	BUREAUTIQUE RHENANE
N° SIREN (si société établie en France)	381033380	% de détention	100.00
Adresse :	N° 0003	Voie	rue de Dublin
	Code Postal 67014	Commune	STRASBOURG
		Pays	FRA
Forme juridique	SA	Dénomination	PARTENAIRE BUREAUTIQUE
N° SIREN (si société établie en France)	311916639	% de détention	100.00
Adresse :	N° 0550	Voie	Av Alfred Nobel-Le Millénaire
	Code Postal 34000	Commune	MONTPELLIER
		Pays	FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	HAUTS DE FRANCE BUREAUTIQUE
N° SIREN (si société établie en France)	330541079	% de détention	100.00
Adresse :	N° 0108	Voie	Av de Flandre
	Code Postal 59290	Commune	WASQUEHAL
		Pays	FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	3H DISTRIBUTION
N° SIREN (si société établie en France)	330631433	% de détention	100.00
Adresse :	N° 0031	Voie	Rue du 35è Régiment d'aviatio
	Code Postal 69500	Commune	BRON
		Pays	FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	ILE DE FRANCE BUREAUTIQUE
N° SIREN (si société établie en France)	390107498	% de détention	100.00
Adresse :	N° 0053	Voie	Av. du Bois de la Pie
	Code Postal 95944	Commune	ROISSY CHARLES DE GAULLE
		Pays	FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	PAYS DE LOIRE BUREAUTIQUE
N° SIREN (si société établie en France)	330075805	% de détention	100.00
Adresse :	N°	Voie	Parc d'actv du Moulin Neuf
	Code Postal 44822	Commune	SAINT HERBLAIN
		Pays	FRA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

①

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2021

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS CANON FRANCE			
SIRET	7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
0014 Rue Emile Borel CS 28646 75017 PARIS 17E			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01011989
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SAS CANON FRANCE 0014 RUE Emile Borel 75017 PARIS 17E	
SIRET	7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2

B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentrepri	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	2 601 190
	Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées art. 238quindecies	
----------------------------------	--	----------------------------	--	---------------------------------	--	-----------------------------------	--	---------------------------------	--

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
			Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
			Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

CANON INC - JAPON

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : ORACLE

Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire (ECF):			
- du comptable :			
- du conseil :			
- du CGA ou du visur conventionné :			
- N° d'agrément :			

Au titre de l'année N

31/12/2020

x

Néant

PME au sens communautaire

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 Abis
2021DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS CANON FRANCE

N° SIRET : 73820526901882

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01012020 au : 31122020

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	23 485 983
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	23 485 983
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	7 695 191
Dédutions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	18 391 982
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	26 087 173
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2		
	Déficit (II-I)	F 3		2 601 190
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8		
	Déficit	F 9		2 601 190

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2021

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS CANON FRANCE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01012020 au : 31122020

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	(639 930)
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	40 410 106
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis)	M5ter	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	40 410 106
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	2 601 190
Total des déficits restant à reporter	H9	43 011 296

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2021

(À soumettre par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
 Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS CANON FRANCE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : B Rue Courtois 93500 PANTIN

SIRET Société intégrée : 73820526901882

Exercice du : 01/01/2020 au : 31/12/2020

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB		2 601 190
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX		CY		2 601 190
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA		2 601 190

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations							
	Plus-values et réintégrations				Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)		
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	639 930	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7		
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO		
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	OY	A4	DZ	B8		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4		
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8		
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC		
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG	639 930	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9				
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B8			
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4	639 930	

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F(6), 238 bisJA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

- (1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
 (2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
 (3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☒*

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS CANON FRANCE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises

SIRET Société intégrée : 73820526901882 8 Rue Courtois

93500 PANTIN

Exercice du : 01012020 au : 31122020

A - RÉSULTAT						Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						FA		FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019						FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe								FZ	
Autres régularisations (à détailler)						FG		FH	
TOTAL						FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK						FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sorte en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS CANON FRANCE

N° SIRET : 73820526901882

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01012020 au : 31122020

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			(639 930)
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			(639 930)
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6			(2 601 190)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13			(2 601 190)

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First -TSA 14444

92037 Paris-La Défense cedex

S.A.S. à capital variable

438 476 913 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

S72 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

CANON FRANCE

Société par actions simplifiée

14 RUE EMILE BOREL

75017 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Associé unique de la société CANON France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CANON FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 16 juin 2021

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Deloitte & Associés

CERTIFIÉ CONFORME



Frédéric MARTINEAU

Ariane Bucaille

Ariane BUCAILLE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 0014 Rue Emile Borel 75017 PARIS 17E			Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2			Néant ☐					
			Exercice N clos le, 31122020	N-1 31122019				
			Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	415 431	397 532	17 899	4 597
		Fonds commercial (1)	AH	AI	1 129 362			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	24 371 784	12 238 963	12 132 820	14 775 985
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	2 387 482	96 876	2 290 606	2 290 606
		Constructions	AP	AQ	4 035 992			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	23 633 381	14 155 116	9 478 265	10 149 012
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	12 738 748	6 281 634	6 457 113	7 467 243
		Immobilisations en cours	AV	AW	1 440 693		1 440 693	311 998
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	20 494 898	5 568 454	14 926 443	15 566 373
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE	83 846		83 846	83 846
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières*	BII	BI	299 275		299 275	278 287
TOTAL (III)		BJ	BK	91 030 897	43 903 931	47 126 966	50 927 953	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	11 847 526	4 577 323	7 270 202	16 479 860
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	37 750		37 750	23 442
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	142 484 903	2 495 570	139 989 332	162 797 142
		Autres créances (3)	BZ	CA	310 057 550		310 057 550	285 516 291
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	407 085		407 085	586 018	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	3 629 142		3 629 142	1 185 131	
	TOTAL (III)	CJ	CK	468 463 958	7 072 894	461 391 064	466 587 887	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	559 494 856	50 976 826	508 518 030	517 515 840	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières actives	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS CANON FRANCE</u>			Néant ☐	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>141 940 032</u> ...)	DA	141 940 032	141 940 032
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	4 151 575	4 151 575
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	7 035 416	7 035 416
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF	98 783	98 783
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	70 414 054	70 414 054
	Report à nouveau	DH	(9 026 620)	(7 572 272)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(7 695 191)	(1 454 348)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	206 918 049
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	6 193 610	6 502 715
	Provisions pour charges	DQ	11 301 922	11 293 727
	TOTAL (III)	DR	17 495 532	17 796 443
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 526	2 420 205
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	3 202 338	202 215
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	72 538 434	69 161 208
	Dettes fiscales et sociales	DY	48 877 584	48 948 029
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	143 733 847	150 056 659
Compte régular	Produits constatés d'avance (4)	EB	15 748 718	14 317 838
	TOTAL (IV)	EC	284 104 448	285 106 155
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	508 518 030	517 515 840
RENVOS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	284 104 448	285 106 155	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	300	2 416 847	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE							Néant ☐	*
		Exercice N						Exercice (N - 1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	301 185 175	FB	2 591 590	FC	303 776 765	308 523 636
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	144 289 028	FH	1 124 126	FJ	145 413 155	219 307 722
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	445 474 204	FK	3 715 716	FL	449 189 921	527 831 358
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	36 039 926	39 069 920	
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 774 187	3 721 005	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	487 004 034
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	273 978 430	346 827 865
	Variation de stock (marchandises)*					FT	10 537 257	(6 201 969)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	74 902 322	88 859 224
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 913 437	7 115 795
	Salaires et traitements*					FY	65 224 417	70 522 911
	Charges sociales (10)					FZ	27 655 661	30 412 674
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	6 164 458	5 649 628
						GB	1 930 565	1 031 983
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	7 072 894	9 145 971
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	1 749 517	5 492 604	
	Autres charges (12)				GE	6 006 765	9 326 269	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	481 135 728
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	5 868 306	2 439 346
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	40 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 785	2 567
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		298 539
	Différences positives de change					GN	2 007	383
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	43 792	301 490
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	639 930	391 996
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 061 365	2 938 875
	Différences négatives de change					GS	2 481	7 123
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	2 703 777	3 335 995
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 659 984)	(3 034 504)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 208 321	(595 158)

Désignation de l'entreprise SAS CANON FRANCE		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	682 952	2 225 430
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	1 143 340	5 648 320
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 826 293	7 873 750
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	11 428 584	5 755 350
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	668 627	930 772
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	1 470 314	3 241 881
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	13 567 525	9 928 004
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(11 741 232)	(2 054 254)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(837 720)	(1 195 064)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	488 874 120	578 797 525
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HN	496 569 311	580 251 873
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HO	(7 695 191)	(1 454 348)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	28 000	700
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	24 516 552	27 630 600
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS	A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	874 684	628 207
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs	A6	
		obligatoires	A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin		A7	
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
joindre en annexe :				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le				
VALEURS NETTES COMPTABLES ET PRODUITS DE CESSIONS		668 627		
PROVISIONS PRUD'HOMMES		470 314		
RESTRUCTURATION (PSE ET PDV)		10 841 203		
INDEMNITES TRANSACTIONNELLES		523 055		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				

Canon France

Annexe

31 DECEMBRE 2020

1. Faits caractéristiques de l'exercice

- Le contrôle URSSAF démarré en début d'année pour les exercices ouverts à compter du 01 janvier 2017 a été interrompu par l'administration en raison de la crise sanitaire.
- Le plan de départs volontaires validé en Février 2020 se poursuit avec le départ prévu de 62 collaborateurs. Ses conséquences financières sont intégrées dans les comptes de l'exercice.
- Dans le cadre de la réorganisation de ses activités, les stocks pièces détachées et consommables de la société ont été rachetés par Canon Europe NV pour un montant de 2.7 M€.
- La crise sanitaire liée au coronavirus (COVID-19) a impacté la société à compter du mois de Mars 2020 et l'a conduite à prendre des mesures pour limiter les effets sur son équilibre financier.
Au regard de la baisse d'activité, conséquence des mesures de confinement, la société a eu recours au dispositif d'activité partielle de ses collaborateurs et a mis en place un contrôle strict de ses dépenses. Elle a bénéficié de l'indemnisation du chômage partiel du gouvernement pour un montant de 2 027 K€.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Généralités

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Générale.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en milliers d'Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

Les fonds de commerce sont issus d'opérations de restructuration internes et font l'objet d'un test d'indice de perte de valeur.

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2015-06 du 23 novembre 2015, les malis techniques de fusion sont enregistrés dans un compte spécifique.

Les amortissements des logiciels sont calculés suivant le mode linéaire, sur la durée de vie estimée à trois ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire(L) ou dégressif(D), sur la durée de vie estimée pour chaque catégorie d'immobilisations.

Les durées les plus couramment utilisées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Construction	L 20 ans
Installations techniques, Matériel et outillage industriels	L ou D de 5 à 10 ans
Photocopieurs neufs, parc machines	L ou D de 3 à 4 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	L ou D de 5 à 12 ans
Matériel de transport	L 5 ans
Mobilier, matériel de bureau	L ou D de 5 à 12 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Les dépréciations des titres de participation sont calculées afin d'apprécier la valeur nette des titres des filiales considérées, si nécessaire, une provision complémentaire est enregistrée dans les comptes.

Stocks

Les stocks de marchandises et de pièces détachées sont évalués selon la méthode FIFO.

Les stocks de matériels et pièces détachées de l'activité PPG sont évalués au coût d'achat réel.

La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks sont l'objet d'une dépréciation lorsque leur prix de revient est supérieur au prix du marché.

Une dépréciation est également constituée lorsqu'apparaît un risque d'obsolescence de certains éléments.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Le cas échéant elles sont l'objet d'une dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

Provisions

Les provisions pour risques et charges sont déterminées selon les principes définis par le Plan Comptable Général :

- Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise ;
- Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.
- L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie des ressources qu'il est probable que Canon France devra supporter pour remplir son obligation.

Les provisions pour risques et charges sont l'objet d'une revue approfondie pour s'assurer de l'adéquation entre le risque encouru et le montant de la provision figurant dans les comptes. Des dotations complémentaires ou reprises (liées à la survenance ou à la non-survenance d'un événement) sont alors constatées.

Engagements de retraites

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière du personnel sont évalués sur la base d'un calcul actuariel et sont l'objet si nécessaire d'une provision au passif du bilan.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer l'engagement existant au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 0.50% (inflation incluse)
- Départ en retraite à 62 ans
- Taux de mobilité du personnel variable selon l'âge
- Table de mortalité : Code des assurances TH-TF 0002

En application de la recommandation de la CNCC N° EC 2018-17 du 10 octobre 2018, la société a modifié ses hypothèses de rotation de personnel en prenant en compte uniquement les démissions futures pour le calcul de l'engagement.

L'engagement ainsi calculé ressort à 17 961 K€ au 31 décembre 2020 et fait l'objet à la fois d'une provision de 7 897 K€ et de placements externalisés auprès de trois fonds extérieurs souscrits auprès de Axa, BNP et AG2R.

Droit individuel à la formation – Compte personnel de formation

Le compte personnel de formation (CPF) a été instauré par la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui aménage le dispositif de la formation professionnelle. Il a été réformé à compter de Janvier 2019 par la loi sur l'avenir professionnel.

Le CPF recense les droits acquis par tout actif, tout au long de sa vie professionnelle jusqu'à sa retraite, mobilisable à son initiative pour suivre une formation qualifiante. Il est alimenté automatiquement une fois par an, en euros, proportionnellement au temps de travail réalisé au cours de l'année, dans la limite d'un plafond.

Information concernant le groupe Canon France

- Conformément aux dispositions légales (article D248-13), la société est exemptée, en tant que mère des sous-groupes sous le contrôle d'une entreprise qui les inclut dans ses comptes consolidés et publiés, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

En effet,

- Ni un, ni plusieurs actionnaires représentant au moins 1/10^{ème} du capital ne se sont opposés à cette exemption ;
- Les sociétés du sous-groupe sont incluses dans les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand (cf. point suivant), même si elles sont, à ce niveau, d'un intérêt négligeable ;
- Les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand (société Canon Inc) sont certifiés par des professionnels indépendants chargés du contrôle des comptes.
 - o Canon France est chef de file du groupe d'intégration fiscale de ses filiales en France (Fac Similés et CFBS).
 - o Les filiales (Fac Similés et CFBS) sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

Evènements postérieurs à la clôture

- La crise sanitaire liée au coronavirus (COVID-19) continue d'impacter la société sur l'exercice 2021. Ses effets ont accéléré le phénomène d'attrition du business et conduit la société à élaborer un projet de plan de relance de l'activité qui se traduirait par une réorganisation d'une partie de son réseau de distribution et par des départs majoritairement volontaires, voire contraints, impactant une centaine de postes net (hors postes vacants et création de postes).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

ACTIF

Immobilisations

En K€	Valeurs brutes début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeurs brutes fin de l'exercice
Incorporelles	25,899	18	-	25,917
Corporelles	57,096	5,974	18,834	44,236
Terrains	2,388	-	-	2,388
Constructions	4,036	-	-	4,036
Installations tech.	37,795	4,148	18,310	23,633
Autres	12,877	1,826	524	14,179
Financières	20,857	60	39	20,878
TOTAL	103,852	6,052	18,873	91,031

Les actifs incorporels sont constitués principalement

- d'un mali technique de 17 041 K€ affecté à la marque Océ, suite à la transmission universelle de patrimoine de Océ France à Canon France en 2013
- d'un mali technique de 4 856 K€ affecté au fonds commercial suite à la transmission universelle de patrimoine entre la société Intersoft et Océ France intervenue en 2008.

Ces malis techniques de fusion enregistrés dans le poste immobilisations incorporelles sont reclassés dans un compte spécifique conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2015-06 du 23 novembre 2015.

L'augmentation et la diminution des immobilisations corporelles s'explique principalement

- par la sortie de « parcs machines » obsolètes liés à des matériels donnés en location
- par le renouvellement de matériels informatiques

Amortissements et provisions

Un test de dépréciation a été réalisé sur les éléments incorporels, et a conduit à l'enregistrement sur l'exercice d'une provision pour dépréciation des malis techniques nette de 1 931 K€.

En K€	Valeurs brutes début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeurs brutes fin de l'exercice
Incorporelles	11,118	2,648	-	13,766
Corporelles	36,878	5,447	17,755	24,570
Terrains	96	-	-	96
Constructions	4,036	-		4,036
Installations tech.	27,646	4,084	17,575	14,155
Autres	5,100	1,363	180	6,283
Financières	4,929	639		5,568
TOTAL	52,925	8,734	17,755	43,904

Un amortissement de 713 K€ sur 5 ans est désormais retenu pour le fonds de commerce Intersoft acquis en 2008.

Immobilisations Financières

Ci-après le détail des immobilisations financières :

En K€	01/01/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Dépôts	278	59	38	299
Autres prêts	-	-	-	-
Actions	84	-	-	84
Intérêts courus sur prêts	-	-	-	-
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations CT	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations CT	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations LT	-	-	-	-
Titres de participations détenues à plus de 50%	19,184	-	-	19,184
Titres de participations détenues à moins de 50%	1,311	-	-	1,311
TOTAL	20,857	59	38	20,878

Stocks

Les stocks se ventilent comme suit :

En K€	01/01/2020	Variation de stock	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Stock brut	22,386	- 10,538	-	-	11,848
Dépréciation	- 5,905	-	- 4,577	5,905	- 4,577
Stock net	16,481	- 10,538	- 4,577	5,905	7,271

La diminution des stocks s'explique par la fin du déploiement du marché public conclu avec le Ministère des armées. Canon Europa NV a également racheté certains stocks pièces détachées et consommables.

Avances et acomptes

Le montant des avances et acomptes s'élève à 38 K€.

Créances et produits à recevoir

En K€	31/12/2020	< 1 an	> 1 an
Clients	139,989	139,989	-
Autres créances	310,058	309,522	536

Le montant des effets de commerce s'élève à 7 751 K€.

Les autres créances sont constituées principalement du cash pooling Groupe pour 238 667 K€ et de fournisseurs débiteurs pour 48 970 K€.

Provisions clients

Le montant de la dépréciation pour clients et comptes rattachés s'élève à 2 495 K€.

La provision économique de la business unit DS est basée sur un risque client de 20% des montants échus hors leaser et sans litige déclaré depuis plus de 180 jours.

Pour la business unit IPS, le taux de provision appliqué correspond à 100% des créances irrécouvrables (contentieux, redressement et liquidation judiciaire).

Produits à recevoir

En K€	au 31/12/2020
Factures à établir (1)	16,857
Avoirs à recevoir (2)	48,284
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	-
Produits à recevoir (3)	-
Intérêts courus sur VMP	-
TOTAL	65,141

(1) Le montant des factures à établir concerne notamment :

- pour 12 850 K€ le copy volume (facturation des copies réalisées par les clients sur leurs machines)
- pour 4 007 K€ les refacturations diverses intra-groupe et à des tiers ainsi que les commissions leasers à facturer

(2) Le montant des avoirs à recevoir concerne principalement les avoirs attendus de Canon Europa pour la business unit ITCG pour 8 705 K€, les crédit-notes attendus pour les appels d'offres et opérations marketing pour 6 695 K€, l'ajustement de prix de transfert pour 32 883 K€.

(3) Le montant des produits à recevoir : néant

Comptes de régularisation Actif et Passif

En K€	au 31/12/2020
Charges constatées d'avance	3,629
Ecart de conversion actif	-
Total	3,629
Produits constatés d'avance (1)	15,749
Ecart de conversion passif	-
Total	15,749

(1) Le montant des produits constatés d'avance concerne les prestations de services et produits facturés d'avance (dont les extensions de garantie).

PASSIF

Capital

Le tableau ci-après présente la variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2020.

En K€	Capital	Autres réserves	Réserve légale	RAN	Autres prov. Réglementées	Résultat	Capitaux propres
Solde au 31/12/2019	141,940	74,664	7,035	- 7,572	-	- 1,454	214,613
Affectation du résultat 2019	-	-	-	- 1,454	-	1,454	-
Résultat 2020	-	-	-	-	-	- 7,695	- 7,695
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2020	141,940	74,664	7,035	- 9,026	-	- 7,695	206,918

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élève à 141 940 K€. Il est composé de 9 338 160 actions entièrement libérées d'un montant nominal de 15,20 euros chacune.

Provisions

En K€	01/01/2020	Dotations	Reprises		31/12/2020
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
Provisions pour risques	6,503	2,220	2,529	-	6,194
Litiges (1)	3,283	470	1,129	-	2,624
Fac-similés et CFBS	1,353	179	-	-	1,532
Rachat copieurs (2)	723	680	723	-	680
Autres provisions (3)	1,144	891	677	-	1,358
Provisions pour charges	11,294	1,000	992	-	11,302
Charges sociales (4)	2,420	1,000	15	-	3,405
Retraite (5)	8,874	-	977	-	7,897
TOTAL	17,797	3,220	3,521	-	17,496

(1) les litiges correspondent aux litiges prud'homaux

(2) rachat des copieurs à l'échéance prévue contractuellement

(3) risques et litiges clients

(4) provisions pour charges sociales

(5) provision pour indemnités de fin de carrière

Dettes et charges à payer

En K€	Montant brut/dettes	<1 an	>1 an <5 ans	Dont charges à payer
Emprunt et dettes et de crédit	3	3	-	-
Emprunt et dettes financières	3,202	3,202	-	-
Avances et acomptes reçus	-	-	-	-
Fournisseurs de biens d'exploitation	72,539	72,539	-	39,039
Fournisseurs de biens immobilisés	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	48,878	48,878	-	26,817
Autres dettes (1)	143,734	143,734	-	31,875
TOTAL	268,356	268,356	-	97,731

(1) Le montant des autres dettes de 143 734 K€ se compose essentiellement :

- du compte créditeurs divers Canon Europa NV pour 18 651 K€ relatif aux achats fournisseurs de la business unit ITCG, après retraitement de la commission perçue
- d'avoirs et ristournes à établir pour 31 902 K€
- de la trésorerie reçue des filiales ou des entités du groupe Canon pour 85 862 K€ dans le cadre du cash pooling groupe (dont 57.8 M€ en provenance des entités SIRI/CEHC).

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'Affaires

En K€	31/12/2020	31/12/2019	Variation %
France	445,474	522,520	-15%
Export	3,716	5,311	-30%
Total	449,190	527,831	-15%

Le chiffre d'affaires de la société se répartit entre

- l'activité Impression et services associés pour 343 267 K€
- l'activité Photo-vidéo pour 105 923 K€ dont commissionnaire pour 105 058 K€

Le chiffre d'affaires en recul, est fortement impacté par la crise sanitaire. La business unit ITCG a cependant bénéficié d'une demande accrue des consommateurs pour des consommables et matériels d'impression personnelle.

La baisse s'explique également :

- sur l'activité impression, par des produits plus technologiques et plus innovants, connectés au système d'information des entreprises et qui nécessitent moins d'interventions techniques,
- sur l'activité photo-vidéo, par un marché qui s'est rétréci à nouveau suite à l'amélioration des performances photographiques des smartphones et autres produits alternatifs et ce malgré la poursuite de prise de marché.

Transfert de charges

Les transferts de charges (24 517 K€) intègrent principalement

- les prestations et frais informatiques (1 304 K€)
- les frais de personnels détachés, bonus et charges sociales (4 501 K€)
- les frais de service après-ventes pour l'activité ITCG (3 388 K€)
- les coûts de transport à nos filiales, centralisés auprès de Canon Europa (1 810 K€)
- les dépenses Marketing ITCG refacturées à Canon Europa selon les termes du contrat de services marketing (11 338 K€)

Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Les honoraires versés aux commissaires aux comptes de Canon France SAS au titre du contrôle légal des comptes s'élèvent à 261 K€.

Résultat financier

Le tableau ci-dessous présente les charges et produits financiers :

Charges	En K€
Intérêts & charges assimilées (1)	2,061
Pertes sur créances rattachées à des participations	-
Dotation provisions dépréciations sur titres (2)	640
Pertes de change	3
Produits	
VMP	-
Intérêts prêts & produits assimilés	2
Dividendes	40
Reprise provisions dépréciations sur titres	-
Gains de change	2

(1) escomptes clients pour 2 061 K€

(2) titres de participation CFBS

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à -11 741 K€ dont les principaux éléments sont les suivants (en milliers d'euros) :

Opérations de capital	Produits	Charges	Total net
Cession immos incorporelles	-	-	-
Cession immos corporelles	-	669	- 669
Cession immos financières	-	-	-

Opérations de gestion	Reprise de provision	Autres produits	Dotations	Autres charges	Total net
Affaires prud'homales	1,129	-	470	-	659
Indemnités de licenciement	-	-	-	523	- 523
Restructuration (PSE et PDV)	-	-	-	10,841	- 10,841
Autres opérations exceptionnelles de gestion (1)	-	683	-	65	618
Prov risques charges sociales	15	-	1,000	-	- 985
TOTAL	1,144	683	1,470	11,429	- 11,072

(1)	produits	charges
dédits, pénalités, profit sur clients	14	47
indemnité d'éviction nette perçue		
Dons		16
Annulation prov pénalités marchés publics	329	
Participation reçue pour aménagement locaux siège social	330	
Litige social - TASS		
Diverses charges/produits exceptionnels	10	2
	683	65

Fiscalité

La société tête de groupe Canon France n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés au titre de l'année 2020.

La charge d'impôt qui aurait été supportée en l'absence d'intégration fiscale serait nulle.

Taux d'impôt théorique retenu : 32.02%

Impôts payés d'avance sur provisions temporairement non déductibles :

32.02 % x 22 780 K€ = 7 294 K€

Impôts à payer, différés par le biais de provisions temporaires :
 $32.02 \% \times 18\,261 \text{ K€} = 5\,847 \text{ K€}$

Le résultat fiscal du Groupe sur l'exercice correspond à un déficit de -236 K€.
 Les déficits d'ensemble reportables s'élèvent à 13 329 K€.

Ventilation de l'impôt (en millions d'euros)

Résultat avant impôt		Impôt théorique dû	Résultat net théorique	Résultat net comptable
Courant	3,208.00	- 1,027.00	2,181.00	3,208.00
Exceptionnel	- 11,741.00	3,759.00	- 7,982.00	- 11,741.00
Participation		-	-	
Charge d'impôt, intégration fiscale	- 838.00			- 838.00
TOTAL	- 7,695.00	2,732.00	- 5,801.00	- 7,695.00

Crédits d'impôt

- La société a engagé des dépenses de recherche et développement qui ouvrent droit à un crédit d'impôt recherche de 78 K€.
- Après déduction des créances remboursables, le groupe dispose de créances restituables ou reportables sur les exercices ultérieurs pour un montant de 3 134 K€.

Informations diverses

Néant

Ventilation de l'effectif moyen

Ingénieurs et cadres : 655
 Maîtrise et techniciens : 444
 Employés : 92

TOTAL : 1 191

Engagements financiers (en milliers d'euros)

- Cautions données par les banques : 2 376 K€
- Engagement en matière de retraites :
 - Dette actuarielle avec niveau futur de salaire : 17 961 K€
 - La valeur vénale des placements de 10 064 K€ couvre en partie l'engagement de la dette actuarielle.
- Engagement en matière immobilière :

Le bail de location effectif à compter de 2018 pour le siège social se poursuit avec un engagement ferme d'occupation de 10 ans.

Transactions entre parties liées

Aucune transaction significative n'a été conclue avec une partie liée à des conditions anormales de marché.

Liste des filiales et participations

CANON FRANCE S.A. S.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

(en K€)

	SIREN	Capital	Réserves et Report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires net H.T.	Résultat du dernier exercice clos	Montant dividendes encaissés
					Brute	Nette					
1. FILIALES (plus de 50% du capital détenu par CANON France)											
F.S. Lille (Hauts de France bureautique)	330.541.079	50	6.790	100%	3.436	3.436	-	-	9.749	476	-
F.S. Lyon (3 H distribut)	330.631.433	456	4.215	100%	1.755	1.755	-	-	11.527	91	-
F.S. Strasbourg (Bureautique Rhénane)	381.033.380	350	3.917	100%	4.084	4.084	-	-	9.817	370	-
F.S. Nantes (Pays de Loire bureautique)	330.075.805	304	1.657	100%	1.660	1.660	13.679	-	7.656	527	-
F.S. IDF (Île de France Bureautique)	390.107.498	240	9.458	100%	244	244	-	-	15.978	796	-
F.S. Grand Sud (Partenaire bureautique)	311.916.639	176	9.822	100%	3.143	3.143	-	-	17.572	533	-
Canon France Business Services	400.767.786	250	1.343	100%	4.261	953	-	-	32.181	640	-
SOUS TOTAL			33.888		19.183	15.275	13.679	-	104.480	917	-
2. PARTICIPATIONS (10% à 50% du capital détenu par CANON France)											
Canon Research Centre France S.A.	378.297.626	6.553	12.359	20%	1.311	1.311	-	-	4.773	12	40
SOUS TOTAL			12.359		1.311	1.311	-	-	4.773	12	40
3. FILIALES détenues indirectement (plus de 50% du contrôle assuré par CANON France)											
SEB Dureautique	402.915.821	491	6.325	100%	10.506	8.465	-	-	10.974	47	-
SOUS TOTAL			6.325		10.586	8.465	-	-	10.974	47	-
TOTAL GENERAL			52.572		31.080	25.051	13.679	-	120.227	976	-

CANON FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 141.940.032 euros
Siège social : 14 rue Emile Borel
75017 Paris
738 205 269 RCS Paris

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 29 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un,
Le vingt-neuf juin,
Au siège social de l'associé unique,

La société Canon Europa NV, représentée par Monsieur Yuichi Ishizuka, ayant son siège social Bovenkerkerweg 59-61, 1185 EG Amstelveen, Pays-Bas, propriétaire de la totalité des 9.338.160 actions composant le capital social de la société Canon France,

Agissant en qualité d'associé unique de la société Canon France, a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Affectation du résultat,
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Cessation du mandat de co-Commissaire aux comptes titulaire de la société Ernst & Young et Autres,
- Cessation du mandat de co-Commissaire aux comptes suppléant de la société Auditex,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Connaissance prise du texte des résolutions tel que proposé par le Président, du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes, l'associé unique a adopté les décisions qui suivent :

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'associé unique, connaissance prise des rapports du Président et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique approuve également les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts et qui s'élèvent à 504.816 euros, correspondant à un impôt d'environ 156.493 euros.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à la somme de 7.695.191 euros, en intégralité au compte "report à nouveau", qui présentera ainsi, après affectation, un solde débiteur de 16.721.811 euros.